



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



Ensemble créons les ressources de demain

Sommaire

Édito	5
Le syndicat Azur	6
Le territoire	7
La gouvernance	8
L'organisation et les compétences	9
Les missions	10
Le mode de financement	11
Les principales délibérations	12
La sensibilisation & la prévention	14
La sensibilisation en milieu scolaire et centres de loisirs	15
La sensibilisation grand public	16
La prévention des déchets	18
La pré-collecte	20
Les bacs	22
Les bornes d'apport volontaire	23
La collecte	24
La collecte en apport volontaire	25
La collecte en porte à porte	26
Les modes de traitement des flux collectés	27
La déchèterie	28
La fréquentation	30
L'évolution des tonnages	31
Le traitement & la valorisation	32
L'évolution des tonnages des déchets traités	33
Le centre de valorisation énergétique	36
Les travaux du centre de valorisation énergétique	38
Le bilan de la valorisation énergétique et matière	39
Le centre de tri des emballages et des papiers	40
Le centre de stockage du verre	41
Le centre de traitement des objets ménagers encombrants et des gravats	42
Le centre de traitement des végétaux	43
Les services aux entreprises	44
Les finances & les ressources humaines	46
Les grands équilibres	47
Les coûts de revient	48
Les emprunts du syndicat	49
Les ressources humaines	50

Edito

Comme chaque année, le syndicat Azur a mené de nombreux projets en 2024. Nous avons continué le travail initié en 2022 en vue du renouvellement de la Délégation de Service Public du Centre de Valorisation Energétique, développé la gestion de proximité des biodéchets et accentué les actions de prévention pour la réduction des déchets et de sensibilisation au tri des déchets.

La concession d'exploitation du Centre de Valorisation Energétique arrive à échéance au 30 juin 2025. Nous avons voté en 2023 le recours à une Délégation de Service Public pour assurer cette mission, et lancé l'appel à candidatures à une concession de service public. Cette année, nous avons reçu les offres des candidats et les avons étudiées au cours de trois tours de négociation. Le candidat retenu pour assurer l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique prendra les commandes du site le 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 24 ans. Le renouvellement de cette concession est l'occasion de mener des travaux d'améliorations énergétiques et environnementales de nos installations.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, nous devons proposer une solution de tri à la source des biodéchets aux habitants du territoire. Nous avons décidé de subventionner encore davantage le matériel de compostage pour en favoriser l'accès, et proposé de nombreuses initiations au compostage au cours de l'année pour accompagner les habitants qui franchissent le pas. Cette démarche va s'accroître à l'avenir avec des dispositifs spécifiques pour la mise en place de sites de compostage partagé.

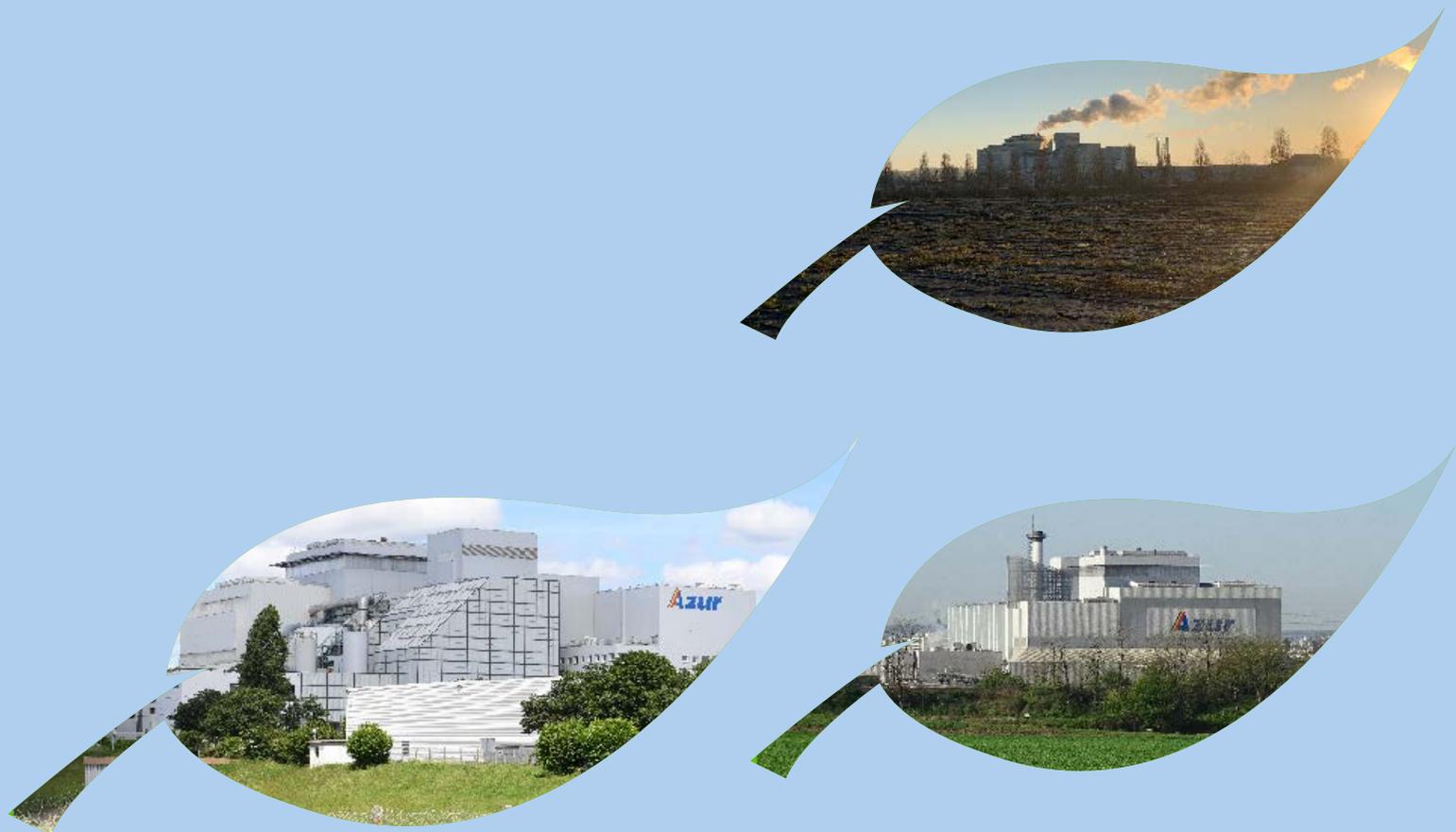
En parallèle de ces grands projets, nous continuons notre mission de prévention pour la réduction des déchets et de sensibilisation au tri des déchets. Nous avons initié la révision de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui portera sur la période 2025-2030.

Les agents du syndicat Azur sont mobilisés avec leurs partenaires et l'ensemble des acteurs pour assurer au mieux la mission de service public. Je les remercie pour leur travail et leur implication.



Gilbert AH-YU
Président du syndicat Azur

Le syndicat Azur

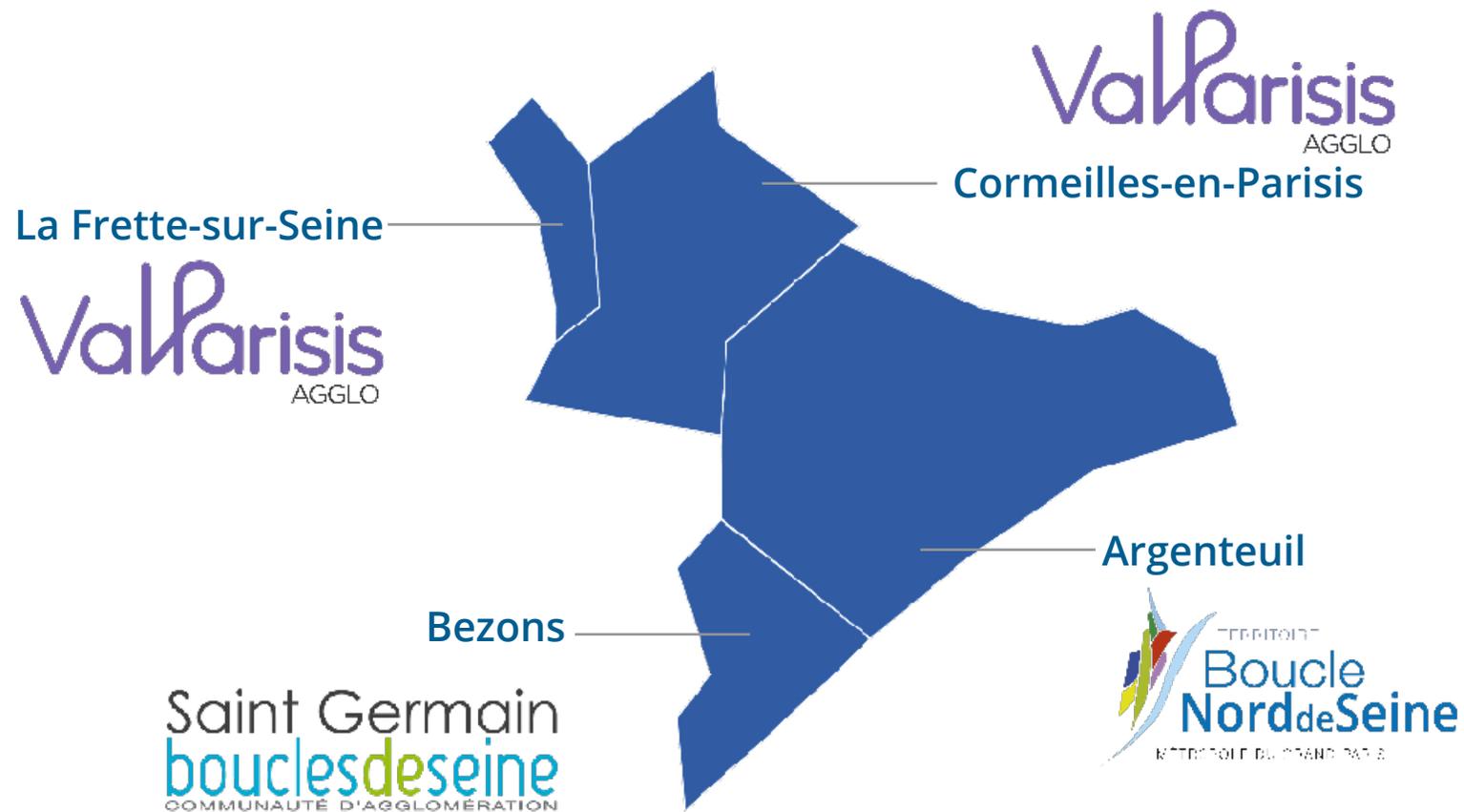


PRÉSENTATION

Le syndicat Azur est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 1972. Il assure au quotidien une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (commerces, artisans, etc.). Les EPCI adhérents lui ont transféré les compétences en matière de collecte et de traitement des déchets afin de mutualiser les coûts et d'apporter des solutions cohérentes et durables aux problématiques liées à la gestion des déchets.

Le syndicat Azur est membre de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France), de la Commission de Suivi de Site dépendante de la Préfecture et intègre le Plan Régional de Gestion des Déchets de la Région Île-de-France.

LE TERRITOIRE



Le syndicat Azur gère au quotidien la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sur son territoire :

- 3 communautés adhérentes,
- 4 communes,
- 171 448 habitants (source INSEE janvier 2024).

LA GOUVERNANCE

Le **comité syndical** est composé de 8 élus titulaires (2 par commune) et de leurs suppléants. Il définit la politique générale du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour débattre des orientations, du budget et des actions du syndicat.

Le **bureau**, composé du Président et des trois Vice-Président(e)s, est chargé de préparer les questions et les délibérations abordées lors des comités.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES



GILBERT AH-YU
Président
Cormeilles-en-Parisis



XAVIER PÉRICAT
1^{er} Vice-Président
Argenteuil



NESSRINE MENHAOUARA
2^e Vice-Présidente
Bezons



ANDRÉ BOURDON
3^e Vice-Président
La Frette-sur-Seine



DOMINIQUE MÉANCE
Délégué titulaire
Cormeilles-en-Parisis



GEORGES MOTHRON
Délégué titulaire
Argenteuil



PASCAL BEYRIA
Délégué titulaire
Bezons



NATHALIE JOLLY
Déléguée titulaire
La Frette-sur-Seine

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

OUISSAM MECHRIA
Argenteuil

JEAN-FRANÇOIS PLOTEAU
Argenteuil

SANDÈS BELTAIEF
Bezons

KÉVIN CUVILLIER
Bezons

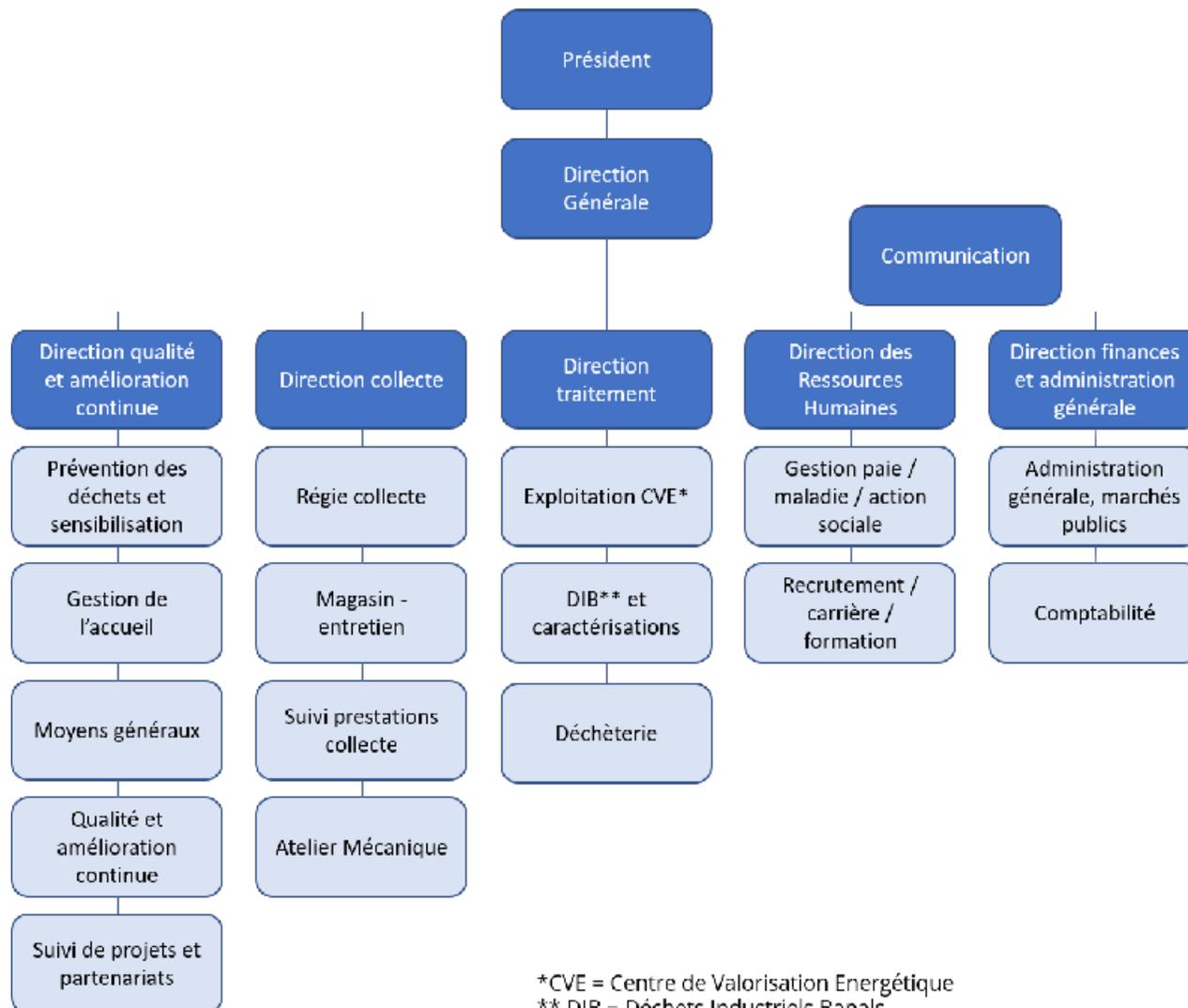
MICHEL JAY
Cormeilles-en-Parisis

ARNAUD LARMURIER
Cormeilles-en-Parisis

CAROLE BERGER-JACOB
La-Frette-sur-Seine

CHRISTIAN TÉTARD
La Frette-sur-Seine

L'ORGANISATION ET LES COMPÉTENCES



Le syndicat exerce les **compétences** de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés :

- Les **collectes** des déchets ménagers et assimilés, des objets ménagers encombrants, des végétaux, des collectes sélectives (emballages ménagers, papiers, journaux, magazines, verre...).
- La mise en place et l'entretien curatif de la conteneurisation en **bornes d'apport volontaire** aériennes et enterrées (pré-collecte).
- La construction et l'exploitation de **déchèterie(s)**.
- L'étude, la programmation, la réalisation et la **gestion d'équipements pour la collecte et le traitement** des déchets ménagers, des déchets assimilés et des déchets industriels banals (valorisations organique, matière et énergétique).
- Les missions de **sensibilisation** des publics du territoire en matière de **prévention** des déchets et de **tri**.
- La **communication** sur les activités du syndicat en matière de collecte, traitement, prévention des déchets et de tri.
- La **fourniture de bacs** roulants pour l'ensemble des flux de déchets.

LES MISSIONS

Le syndicat Azur collecte et traite les déchets ménagers et assimilés tels que les ordures ménagères, les emballages et les papiers, le verre, les déchets végétaux et les objets encombrants.



Pré-collecte

Déploiement et maintenance de bornes d'apport volontaire et distribution de bacs



Collecte

Collecte de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés



Services aux entreprises

Gestion des besoins spécifiques des entreprises pour les Déchets Industriels Banals (DIB)



Déchèterie

Gestion de la déchèterie



Sensibilisation & Prévention

Sensibilisation à la gestion des déchets et prévention pour la réduction des déchets



Traitement

Traitement séparé des différents flux de déchets sur des sites spécifiques



Valorisation

Valorisation énergétique (production d'énergie thermique et électrique) et valorisation matière (recyclage matière)

LE MODE DE FINANCEMENT

Le syndicat est financé par les **contributions** versées par les agglomérations adhérentes et à travers la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**.

Pour déterminer le montant de la contribution, un taux voté par la collectivité qui lève l'impôt est appliqué à la base calculée par l'administration fiscale. La base et le taux sont indiqués sur l'avis d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Chaque année, au moment du vote du budget, le syndicat délibère sur les montants annuels des contributions budgétaires en indiquant le montant pour chaque commune.

Les collectivités adhérentes votent ensuite les taux de TEOM afin que le produit perçu corresponde au coût réel des prestations assurées par le syndicat Azur, sauf pour la ville d'Argenteuil où le taux est voté par le syndicat Azur.

PRINCIPALES CHARGES

- le coût d'exploitation de l'usine d'incinération
- les contrats de traitement des déchets
- le remboursement de la dette
- les frais de personnel
- les contrats de collecte des déchets pour Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine
- l'entretien, la maintenance et la réparation des véhicules
- le carburant
- les frais d'exploitation de l'atelier mécanique
- les frais d'entretien des bâtiments

Collectivité adhérente	Argenteuil	Bezons	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine
Vote du taux	Azur	CA* Saint Germain boucles de Seine	CA* ValParisis
Perception de la TEOM	Azur	CA* Saint Germain boucles de Seine	CA* ValParisis
Appel à contribution Azur	Complément d'équilibre par l'EPT** Boucle Nord de Seine	Montant de la TEOM	Montant de la TEOM

* CA = Communauté d'Agglomération

** EPT = Etablissement Public Territorial

D'autres sources de financement contribuent au fonctionnement du syndicat Azur :

- les soutiens versés par les éco-organismes agréés et différents partenaires du syndicat (CITEO, ECOLOGIC et Ecomaison notamment) ;
- la redevance payée pour la collecte des déchets des commerçants et entreprises (Déchets Industriels Banals) ;
- les subventions du Conseil Régional d'Île de France ou de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui soutiennent la mise en place de projets spécifiques ;
- la revente des matériaux (métaux, papiers, ...) aux filières de recyclage spécialisées ;
- la revente d'électricité et de chaleur issues de la valorisation énergétique.

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ DU 5 MARS 2024

- Convention de constitution d'un groupement de commandes avec les syndicats Emeraude, Tri-action, Sigidurs et la CACP pour une étude de la faisabilité pour la mise en place du réemploi des contenants alimentaires
- Actualisation du modèle de convention type de partenariat pour la fourniture et la gestion des composteurs/lombricomposteurs

COMITÉ DU 27 MARS 2024

- Approbation du Compte Financier Unique 2023
- Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2023
- Adoption du budget primitif 2024
- Fixation des appels à contribution 2024
- Vote du taux 2024 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le territoire d'Argenteuil
- Constitution d'une provision pour charges liées à la procédure de concession pour l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique Azur : 300 000 €
- Filière REP bâtiment : mise à jour de la délibération n°2023-29 du 10 octobre 2023
- Convention type : mise à disposition d'un broyeur de végétaux aux particuliers du territoire Azur
- Convention de coopération entre le syndicat Tri-Action et le syndicat Azur à compter du 1^{er} juillet 2025
- Convention de coopération entre le syndicat Emeraude et le syndicat Azur à compter du 1^{er} juillet 2025





COMITÉ DU 25 JUIN 2024

- Rapport technique et financier 2023 de la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) d'Azur
- Présentation du contrôle d'exploitation technique et financier 2023 de la DSP du CVE par le cabinet de conseil INDDIGO
- Signature d'un bail pour la location d'un local de stockage (bacs de collecte et composteurs)
- Renouvellement de la convention de coopération pour le traitement des déchets industriels banals des marchés forains avec la commune d'Argenteuil
- Convention pour la collecte des déchets du marché forain de Bezons
- Renouvellement de la convention CIG relative aux missions du service de médecine préventive
- Renouvellement de la convention CIG relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
- Rapport annuel d'activité du syndicat Azur pour l'exercice 2023

COMITÉ DU 8 OCTOBRE 2024

- Renouvellement de la convention avec la ville de Bezons : tournée supplémentaire pour la collecte des déchets spécifiques
- Convention pour l'entretien des colonnes enterrées de la commune de Corneilles-en-Parisis
- Attribution d'une subvention de 5 000 € au projet de ressourcerie porté par l'association l'Argen'Tri
- Convention avec le CIG mission de confection des paies
- Adhésion à la convention de participation du CIG grande couronne pour la protection sociale complémentaire - risque santé
- Adhésion à la convention de participation du CIG grande couronne pour la protection sociale complémentaire - risque prévoyance
- Adhésion à l'association AMORCE et désignation du titulaire et du suppléant représentants du syndicat Azur au sein des différentes instances de l'association
- Tarifs de la redevance sur les «Déchets Industriels Banals» pour l'année 2025
- Fixation des tarifs «Déchets Industriels Banals» pour les prestations supplémentaires DIB pour l'année 2025
- Constitution d'un groupement de commande avec le syndicat Tri-Action pour la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative

COMITÉ DU 19 DÉCEMBRE 2024

- Ouverture anticipée des crédits en investissement pour 2025
- Signature de la Convention de subventionnement avec la région Île-de-France pour la densification des solutions de compostages individuels et collectifs (fond zéro déchet et économie circulaire)
- Signature de la convention cadre de financement de la contribution annuelle de l'EPT au syndicat Azur
- Rapport Social Unique 2023
- Mise à jour du tableau des effectifs (changement organigramme + avancement de grade)
- Mise à disposition d'un agent de la ville de Bezons pour une mission de contrôle qualité sur le territoire de Bezons
- Convention pour le traitement des déchets du marché forain de Bezons

La sensibilisation et la prévention



PRÉSENTATION

Parce que le changement des comportements passe par la pédagogie et l'éducation des générations présentes et futures, notre équipe d'éco-conseillers sillonne les écoles, les centres de loisirs et les événements grand public afin de sensibiliser à la gestion des déchets et aux gestes permettant de les réduire. Des visites de nos équipements, des ateliers et des distributions gratuites de compost sont organisés tout au long de l'année.

Par ailleurs, le syndicat Azur a élaboré son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec un plan d'actions sur le long terme. L'objectif est de réduire la production de déchets afin de limiter leur impact sur l'environnement en modifiant les habitudes de consommation.

LA SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRES DE LOISIRS



Chaque année, le syndicat Azur propose des animations dans les écoles pour sensibiliser un maximum d'élèves du territoire au tri et à la réduction des déchets.

L'éducation à l'environnement abordée sous l'angle des déchets permet d'appréhender les notions de matières et de ressources de la planète, mais aussi d'entamer une réflexion sur nos modes de vie en mettant en évidence les rôles et les responsabilités de chacun face aux déchets qui dépendent de nos modes de consommation.

Le guide des animations scolaires est revu chaque année pour répondre au mieux à ces enjeux.

Sur l'année scolaire 2024/2025,
**2 329 élèves d'écoles
élémentaires et de grande section
ont été sensibilisés au tri et à la
réduction des déchets.**

	Nombre total d'écoles élémentaires et maternelles	Nombre d'écoles élémentaires et maternelles sensibilisées	Nombre total de classes élémentaires et grande section	Nombre de classes élémentaires et grande section sensibilisées	Nombre total d'élèves élémentaires et grande section	Nombre d'élèves élémentaires et grande section sensibilisés
Argenteuil	60	38	703	125	13 247	1 280
Bezons	18	8	175	30	4 118	531
Cormeilles-en-Parisis	16	8	124	26	3 112	416
La Frette-sur-Seine	3	3	22	7	542	102
TOTAL	97	57	1 024	188	21 019	2 329

Année scolaire 2024/2025, consolidée 2024/prévisionnel 2025

LA SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

En plus des interventions en milieu scolaire, le service prévention et sensibilisation intervient régulièrement dans des évènements ouverts au public sur le territoire.

L'ensemble de ces actions ont permis de sensibiliser 1 607 personnes sur l'année 2024.

AU SYNDICAT AZUR

- 2 week-ends de distribution de compost
- 5 demi-journées de ventes de composteurs
- Initiations au compostage
- Journée du Patrimoine
- 1 journée «Ma forêt sans déchet» incluant un ramassage de déchets avec une association sportif-éclo (les runners laveurs)



ARGENTEUIL

- World Clean-Up Day
- La vallée aux Fleurs
- Festival Air'genteuil
- Stand d'animations en partenariat avec les bailleurs
- La rue est à nous
- Fêtes de quartier
- Terrasses d'été
- Forum des associations
- Challenge énergie



BEZONS

- Bezons fête l'été
- World Clean-Up Day
- Stands et ateliers de sensibilisation en partenariat avec différents bailleurs (VOH et syndicats de copropriété privés)
- Ateliers de sensibilisation au centre social Rosa Parks

CORMEILLES-EN-PARISIS

- Forum des associations
- World Clean-Up Day
- Accueil des nouveaux Cormeillais
- Ateliers à la Médiathèque Eclipse



LA FRETTE-SUR-SEINE

- Fête des Sports
- Forum des associations
- Accueil des nouveaux Frettois



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Afin de réduire les impacts environnementaux causés par la production de déchets et maîtriser le coût de leur gestion, le syndicat Azur est engagé dans la mise en oeuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme vise à diminuer la production de déchets par habitant à travers la mise en place d'actions diverses sur le territoire.

Le PLPDMA a été élaboré en 2018 pour une durée de 6 ans.

Le syndicat Azur a mené des actions sur chacune des 5 thématiques (ADEME) du PLPDMA :

1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets :

- **Ateliers de sensibilisation et d'information pour les agents** sur les différents **modes de traitement** et l'intérêt de **produire moins de déchets**
- **Sensibilisation des managers** aux conséquences possibles du **dérèglement climatique** (fresque du climat)
- Organisation des «**Jeux Azuriens**» en interne autour du **tri et de la prévention des déchets**
- Utilisation de **vaisselle réutilisable** lors des événements Azur (écocup)
- **Prêt de matériel de ramassage de déchets** aux écoles, centres de loisirs, établissements publics ou associations qui organisent ce type d'évènement (**13 actions en 2024**)

2 - Lutter contre le gaspillage alimentaire :

- **14 animations sur le gaspillage alimentaire** en milieu scolaire (11 dans les écoles maternelles ou élémentaires, et 3 dans les collèges et lycées)
- Réalisation **d'un atelier de cuisine anti-gaspi** avec la fabrication de cookies et pancakes à partir de pain dur et de compote à partir de fruits abîmés



3 - Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets :

- En 2024, le syndicat Azur a vendu 463 composteurs bois, 210 composteurs en plastique ainsi que 17 lombricomposteurs soit **690 équipements de compostage** (contre 308 en 2023)
- **21 Ateliers** de sensibilisation et d'information à la **pratique du compostage** dans l'année
- **59 animations scolaires sur le compostage**
- Soutien au déploiement du **compostage dans les établissements scolaires** (sur demande des établissements) - action poursuivie en 2025
- Mise en place d'une solution de **prêt de broyeur des déchets verts** pour les particuliers - évolution du service en 2025



4 - Promouvoir le réemploi et la réutilisation - augmenter la durée de vie des produits :

- Renouvellement de partenariat avec des associations pour la **reprise des dons de la cabane à dons** (espace réemploi) du syndicat Azur au sein de la déchèterie (132 passages d'associations dans l'année)
- Organisation d'une **collecte solidaire de jouets** pour le service pédiatrique de l'hôpital d'Argenteuil - environ 300 jeux et jouets donnés
- **Accompagnement** d'un porteur de projet identifié sur la ville d'Argenteuil pour développer une activité de **ressourcerie**, l'Argen'Tri



5 - Mettre en place ou renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable :

- Réalisation d'**ateliers pratiques et de sensibilisation** autour de la **consommation durable** (au syndicat Azur mais aussi auprès de partenaires dans les villes du territoire)
- Réalisation d'**animations en milieu scolaire** (65 animations Art'recup, 10 animations cartable écolo et 30 animations éco-citoyen)



La pré-collecte



PRÉSENTATION

Le syndicat Azur se charge de la distribution des bacs pour les particuliers et les entreprises du territoire. Par ailleurs, il déploie des bornes d'apport volontaire enterrées ou aériennes qui permettent un regroupement des déchets produits en un seul point. Ce déploiement limite l'impact environnemental des collectes.

LA PRÉ-COLLECTE

Pour collecter les déchets, le syndicat Azur met à disposition :

- des bacs pour les particuliers et les entreprises,
- des bornes d'apport volontaires enterrées et aériennes.

Le syndicat Azur propose plusieurs volumes de bacs pour chacun des flux, pour répondre au mieux aux besoins de l'habitant selon la composition de son foyer.



LES BACS

NOMBRE DE BACS LIVRÉS EN 2024

Villes	Bacs livrés Ordures ménagères	Bacs livrés Emballages et papiers	Bacs livrés Profession- nels	Bacs livrés Déchets végétaux	TOTAL
Argenteuil	1 386	1 284	261	620	3 551
Bezons	387	362	77	169	995
Cormeilles- en-Parisis	369	388	36	121	914
La Frette-sur- Seine	76	89	3	22	190
TOTAL	2 218	2 123	377	932	5 650

NOMBRE DE BACS EN PLACE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Villes	Bacs Ordures ménagères	Bacs Emballages et papiers	Bacs Profession- nels	Bacs Déchets végétaux	TOTAL
Argenteuil	23 813	20 371	2 648	11 459	58 291
Bezons	7 663	5 727	899	2 533	16 822
Cormeilles- en-Parisis	6 504	7 221	493	6 254	20 472
La Frette-sur- Seine	1 807	1 785	54	1 773	5 419
TOTAL	39 787	35 104	4 094	22 019	101 004



LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

NOMBRE DE BORNES INSTALLÉES EN 2024

Villes	Bornes Ordures ménagères	Bornes Emballages et papiers	Bornes verre	TOTAL
Argenteuil	0	0	0	0
Bezons	1	2	0	3
Cormeilles-en-Parisis	0	0	3	3
La Frette-sur-Seine	0	0	0	0
TOTAL	1	2	3	6

NOMBRE DE BORNES EN PLACE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Villes	Bornes Ordures ménagères	Bornes Emballages et papiers	Bornes verre	TOTAL
Argenteuil	251	158	189	598
Bezons	129	83	67	279
Cormeilles-en-Parisis	45	34	67	146
La Frette-sur-Seine	0	0	9	9
TOTAL	425	275	332	1 032



4 bornes de collecte de petits DEEE* sont installées depuis 2023 sur Cormeilles-en-Parisis.

* petits DEEE = petits Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (cafetières, grille-pains, câbles, jeux électroniques, etc.)

La collecte



PRÉSENTATION

Le syndicat Azur collecte les ordures ménagères, les emballages et les papiers, le verre, les déchets végétaux ainsi que les encombrants et les dépôts sauvages. Pour cela, il dispose d'une flotte équipée de systèmes embarqués géolocalisés permettant d'optimiser les tournées et d'informer les usagers sur le déroulement des collectes en temps réel.

Le syndicat Azur dispose de son propre atelier mécanique, ce qui permet une grande réactivité dans la maintenance et la réparation des véhicules du parc.

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (AV)



Collecte en AV selon flux	Villes concernées	Mode d'exploitation	Mode de dépôt
Ordures ménagères	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées
Emballages et papiers	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées
Verre	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine + Déchetterie	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées + Colonnes aériennes

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE (PAP)



Collecte en PAP selon flux	Villes	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte*	Contenant	Population desservie
Ordures ménagères et assimilées	Argenteuil Bezons	Régie	C2 à C6	Bac gris couvercle gris Bac gris couvercle vert foncé Bac gris couvercle marron Bac gris couvercle grenat	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	C2		100%
Emballages et papiers	Argenteuil Bezons	Régie	C1	Bac gris couvercle jaune Bac gris couvercle bleu	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V			100%
Encombrants	Argenteuil Bezons	Régie	C1	Posés sur la voie publique	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	de 1 fois par mois à 1 fois tous les 2 mois		100%
Déchets végétaux	Argenteuil Bezons	Régie	C1 (9 mois dans l'année)	Bac gris couvercle vert Sac en papier Bac sans couvercle	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V			100%

* CX : X collecte(s) par semaine

LES MODES DE TRAITEMENT DES FLUX COLLECTÉS



Flux de déchets	Modalités de collectes *	Destination des déchets collectés	Mode de traitement
Ordures ménagères	PAP + AV + Déchetterie + Services Techniques	Centre de valorisation énergétique Azur - Argenteuil	Valorisation énergétique
Emballages et papiers	PAP + AV + Déchetterie	Quai de transfert - Gennevilliers Centre de tri - Blanc-Mesnil	Valorisation matière par recyclage Valorisation énergétique (refus de tri)
Verre	AV + Déchetterie	Stockage - Gennevilliers	Valorisation matière par recyclage
Encombrants	PAP	Centre de traitement - Gennevilliers	Valorisation matière (30%) Valorisation énergétique (70%)
Déchets végétaux	PAP + Déchetterie + Services Techniques	Centre de compostage - Montesson	Compostage

La déchèterie



PRÉSENTATION

La gestion de la déchèterie vient en complément de la gestion de la collecte des déchets. Les habitants du territoire sont invités à déposer différents types de déchets en vue de leur valorisation et de leur traitement. Située au 4 rue du Chemin Vert à Argenteuil, la déchetterie est accessible 362 jours par an (sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre) selon des conditions d'accès définies.

Une cabane à dons (espace réemploi) est présente sur la déchèterie. Les habitants peuvent y déposer des objets en bon état de fonctionnement qui seront redistribués par des associations partenaires.

De nombreuses filières y sont présentes pour garantir un traitement adapté aux flux des déchets déposés. Une nouvelle déchèterie fonctionnelle ouvrira ses portes en 2026 en remplacement de l'actuelle.

LA DÉCHÈTERIE

ACCÈS

La déchetterie est réservée aux habitants des communes d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois).

L'accès est autorisé à :

- tout véhicule léger de moins de 3,5 tonnes,
- tout véhicule particulier attelé d'une remorque d'un poids inférieur à 500kg.

Pour des raisons techniques, les véhicules suivants sont strictement interdits :

- véhicules de plus de 2m de haut,
- véhicules équipés de benne basculante.

L'accès à la déchetterie est interdit à toute personne non déposante, ainsi qu'à tout récupérateur non autorisé.



DÉCHETS ADMIS

- Déblais et gravats issus du bricolage familial
- Tontes de pelouse, produits d'élagage et branchages
- Plastiques et bois
- Cartons, journaux et magazines
- Ferraille
- Piles, batteries
- Verre
- Huile de vidange de moteur (limité à 20 L par apport)
- Produits toxiques et dangereux (limité à 5L par apport)
- Déchets d'activité de soins à risque infectieux (une convention doit être signée préalablement avec le syndicat Azur)
- Pneus sans jante
- Textiles, vêtements et chaussures
- Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (DEEE)
- Mobilier
- Lampes
- Cartouches d'encre
- Jouets
- Articles de bricolage et de jardin
- Articles de Sport et Loisirs
- Portes et fenêtres vitrées

CABANE À DONS

Une cabane à dons est installée sur la déchetterie pour favoriser le réemploi. Elle peut accueillir les objets en bon état de fonctionnement pour leur donner une 2nde vie.

Le syndicat Azur a conventionné avec plusieurs associations qui récupèrent et redistribuent les objets.

LA FRÉQUENTATION

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	2024	2023
Argenteuil	1 788	1 993	2 777	2 618	3 317	3 364	3 114	3 365	2 374	2 257	2 026	1 915	30 908	30 184
Bezons	132	264	176	287	402	329	324	234	384	341	159	248	3 280	4 786
Cormeilles-en-Parisis	1 410	1 450	1 964	2 016	2 821	2 086	2 483	1 502	2 020	1 952	1 819	1 857	23 380	24 695
La Frette-sur-Seine	978	828	998	1 098	1 641	1 435	1 516	998	1 021	691	484	280	11 968	13 504
TOTAL	4 308	4 535	5 915	6 019	8 181	7 214	7 437	6 099	5 799	5 241	4 488	4 300	69 536	73 169



L'ÉVOLUTION DES TONNAGES

Type de déchets	Exutoire	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution 2024/2023	Ratio par hab. 2024 (en kg/an/hab)
Gravats	CET classe III	8 159	8 207	+ 0,59 %	47,87
Incinérables	Incinération	6 259	7 229	+ 15,50 %	42,16
Mobilier	Recyclage/Valorisation	900	1 055	+ 17,22 %	6,15
Végétaux	Compostage	1 003	967	- 3,59 %	5,64
Ferrailles	Valorisation matière	252	245	- 2,78 %	1,43
DEEE*	Valorisation matière	125	140	+ 12,00 %	0,82
DTQD**	Incinération	72	77	+ 6,94 %	0,45
Cartons, journaux, magazines	Recyclage	54	66	+ 22,22 %	0,38
Textiles	Recyclage	19	33	+ 73,68 %	0,19
Verre	Recyclage	34	26	- 23,53 %	0,15
Huiles	Valorisation	16	16	0	0,09
Pneus	Recyclage/Valorisation	14	16	+ 14,29 %	0,09
Batteries	Valorisation	2	1	- 67,50 %	0,00
Piles	Recyclage/Valorisation	1,81	2,47	+ 36,46 %	0 01
Lampes	Recyclage/Valorisation	0,97	0,73	- 24,74 %	0,00
Cartouches d'encre	Recyclage/Valorisation	0,49	0,24	- 51,02 %	0,00
TOTAL		16 912	18 081	+ 6,91 %	105,46

* DEEE= Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques

** DTQD = Déchets Toxiques en Quantité Dispersée

Le traitement et la valorisation



PRÉSENTATION

Une fois les différentes collectes réalisées, le syndicat Azur prend en charge le traitement des déchets du territoire.

Le syndicat Azur assure une issue vertueuse pour chaque type de déchet. Les ordures ménagères sont valorisées en énergie et en matière. Une seconde vie est donnée aux emballages et au verre collectés afin de permettre la production de matières secondaires qui seront par la suite utilisées dans la fabrication d'autres objets. Les déchets végétaux sont compostés. Les encombrants sont valorisés.

L'ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS TRAITÉS

TONNAGES DE DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYNDICAT AZUR HORS DÉCHETTERIE

AZUR	Type de déchets (type de collecte*)	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution 2024/2023	Ratio kg/an/hab 2024
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	60 783	62 536	+ 2,88 %	365
	Emballages et papiers (PAP + AV)	5 435	5 548	+ 2,08 %	32
	Verre (AV)	1 596	1 548	- 3,01 %	9
	Encombrants (PAP)	5 486	5 803	+ 5,78 %	34
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	5 246	5 816	+ 10,87 %	34
	TOTAL	78 546	81 251	+ 3,44 %	474

* PAP = Porte à Porte / AV = Apport Volontaire

ARGENTEUIL	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution 2024/2023	Ratio kg/an/hab 2024
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	41 472	45 421	+ 9,52 %	422
	Emballages et papiers (PAP + AV)	3 168	3 167	- 0,03 %	29
	Verre (AV)	702	661	- 5,84 %	6
	Encombrants (PAP)	3 777	4 050	+ 7,23 %	38
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	2 791	3 101	+ 11,11 %	29
	TOTAL	51 910	56 400	+ 8,65 %	524



BEZONS	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution 2024/2023	Ratio kg/an/hab 2024
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	11 529	11 673	+ 1,25 %	363
	Emballages et papiers (PAP + AV)	839	912	+ 8,70 %	28
	Verre (AV)	184	242	+ 31,52 %	8
	Encombrants (PAP)	1 050	1 050	0	33
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	538	579	+ 7,62 %	18
	TOTAL	14 140	14 456	+ 2,23 %	450

* PAP = Porte à Porte / AV = Apport Volontaire

CORMEILLES-EN-PARISIS	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution 2024/2023	Ratio kg/an/hab 2024
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	6 845	6 894	+ 0,28 %	254
	Emballages et papiers (PAP + AV)	1 234	1 296	+ 5,02 %	48
	Verre (AV)	585	536	- 8,38 %	20
	Encombrants (PAP)	557	610	+ 9,52 %	23
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	1 431	1 706	+ 19,22%	63
	TOTAL	10 652	11 012	+ 3,38 %	408

LA FRETTE-SUR-SEINE	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution 2024/2023	Ratio kg/an/hab 2024
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	936	933	- 0,32 %	200
	Emballages et papiers (PAP + AV)	192	173	- 9,90 %	37
	Verre (AV)	124	109	- 12,10 %	23
	Encombrants (PAP)	102	93	- 8,82 %	20
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	476	417	- 12,39 %	89
	TOTAL	1 830	1 725	- 5,74 %	369



LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le syndicat Azur dispose de son propre Centre de Valorisation Énergétique (CVE) dans lequel sont valorisées les ordures ménagères et assimilées issues de son territoire et des communes avoisinantes.

Situé au 2 rue du Chemin Vert à Argenteuil, la combustion des déchets au CVE permet de produire :

- de l'énergie thermique qui alimente le réseau de chauffage urbain,
- de l'électricité,
- des mâchefers utilisés en sous-couche routière,
- des matières réutilisables (métaux).

Le CVE a une capacité autorisée de traitement de 206 000 tonnes de déchets par an depuis le 24/12/2019.

La société Suez R&V Energie en est l'exploitant par bail emphytéotique avec une convention d'exploitation d'une durée de 27 ans jusqu'au 30 juin 2025.

Le syndicat Azur a initié un projet pour le renouvellement de la concession d'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique en octobre 2022. Celui-ci doit durer 3 ans.

L'appel à candidatures à une concession de service public a été lancé et les offres reçues. Le candidat retenu devra assurer l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 24 ans.



LES ÉQUIPEMENTS DU CVE

L'équipe SUEZ RV Energie à Argenteuil

- 45 salariés sur site (+1 contrat de qualification)

Les installations d'incinération et de réception

- Ligne 3 : four 9 t/h à PCI 2000 kcal/kg - chaudière 25 t/h vapeur 360°C / 36 bar
- Ligne 4 : four 15 t/h à PCI 2533 kcal/kg - chaudière 55 t/h vapeur 380°C / 46 bar
- Fosse de réception d'ordures ménagères de 9 315 m³ autorisés (depuis le 24/12/2019)
- 2 postes de conduite et 2 grappins de 4 tonnes
- Système de caméras thermiques
- 2 canons incendie à eau / mousse

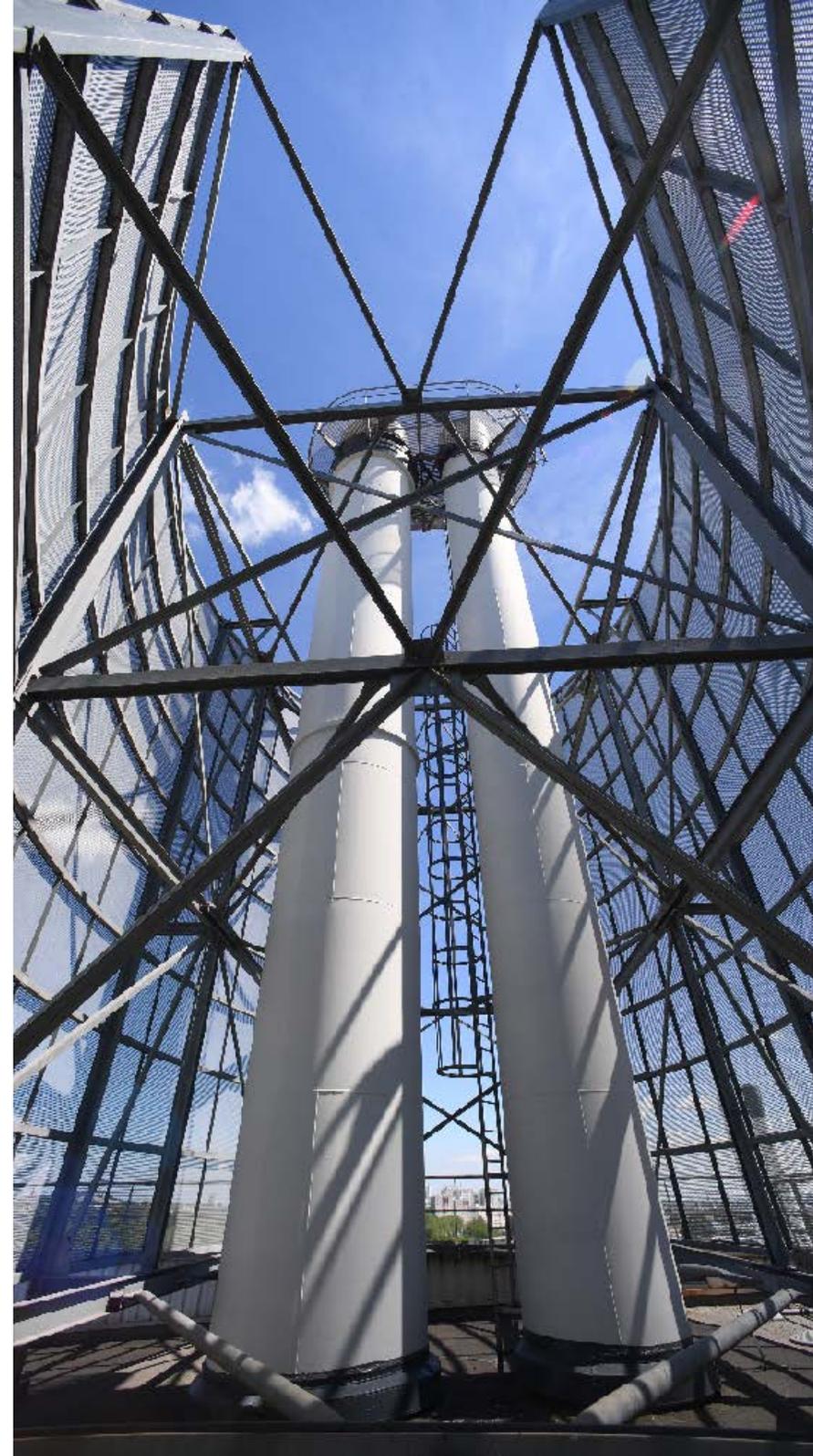
Les installations de traitement

- 2 unités de traitement des fumées (1 par ligne) avec analyses en continu
- 1 station de traitement des effluents issus du process
- 1 installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME)

La valorisation énergétique

- Production d'électricité par 2 groupes turbo-alternateurs de 5MW et 10 MW
- Production de chaleur à raison de 22MW pour le réseau de chaleur urbain
- Production de vapeur d'eau de 3t/h alimentant la société Placo Plâtre à Cormeilles-en-Parisis

Le CVE est certifié ISO 14 001 (qualité environnementale) et ISO 50 001 (qualité énergétique).



LES TRAVAUX DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Des travaux sont effectués chaque année pour entretenir et améliorer les installations. En 2024, les travaux suivants ont été réalisés :

TRAVAUX SUR LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS

Améliorations

- Remplacement de tubes chaudière de la paroi interne du four pour les lignes 3 et 4. Les tubes servent aux échanges thermiques afin de transférer de l'énergie au réseau de chauffage urbain et au réseau électrique.
- Remplacement des barreaux de grille de la zone de combustion pour les lignes 3 et 4.
- Remplacement du ventilateur alimentant le four en air pour une meilleur combustion ligne 3.
- Remplacement des parois de protection des tubes chaudière (80m² pour la ligne 3 et 60m² pour la ligne 4). Le remplacement des parois est dû aux explosions des bouteilles de gaz (notamment de protoxyde d'azote) présentes dans les ordures ménagères. Cela diminue la durée de vie des équipements.
- Remplacement de la trappe d'alimentation des déchets permettant la fermeture du four ligne 3.
- Travaux sur la cheminée 3 pour s'assurer d'une bonne mesure des rejets atmosphériques.
- Remplacement des pièces permettant l'évacuation des cendres après la combustion ligne 4.
- Travaux d'optimisation de chargement des déchets dans le four de la ligne 4.
- Intégration de la programmation du module «combustion» dans le système global de pilotage du CVE ligne 4
- Remplacement de la centrale de sécurité électrique d'alimentation du site.
- Remplacement de la centrale de communication entre le CVE et le réseau EDF avec mise en place d'une liaison d'information par fibre optique.

Réparation

- Travaux de réparation des gaines, des clapets et des tubes (dé-saturateur) où circulent les fumées pour améliorer la performance de leur traitement sur les 2 lignes.

Maintenance

- Maintenance du poussoir permettant l'avancée des déchets dans le four pour les lignes 3 et 4.
- Maintenance des différents outils (vannes manuelles et vannes de régulation, ...) pour une meilleure performance énergétique et pour la sécurité des installations, pour les 2 lignes de traitement.
- Maintenance du système de nettoyage de la chaudière pour une meilleure performance énergétique ligne 3.
- Nettoyage intérieur des installations de traitement des fumées pour une meilleur performance environnementale ligne 3.
- Contrôle périodique du réservoir permettant l'alimentation en eau de la chaudière ligne 4.
- Maintenance des pièces de liaison entre le four et la chaudière permettant le passage des gaz de combustion ligne 4.
- Inspection de la cheminée de la ligne 4 pour s'assurer de son fonctionnement.
- Maintenance des équipements électriques haute et basse tension permettant l'alimentation du site.
- Maintenance et nettoyage de la station de traitement des eaux usées du traitement des fumées
- Mesures et contrôle annuel des 2 turbo-alternateurs pour garantir une production optimale

TRAVAUX SUR LE CENTRE DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- Remplacement des bâches thermoformées sur les différents cribles pour limiter les envois de poussières
- Maintenance des équipements en continu pour s'assurer de la bonne fonctionnalité du process
- Renforcement des mesures en place pour la gestion des poussières.

LE BILAN DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE

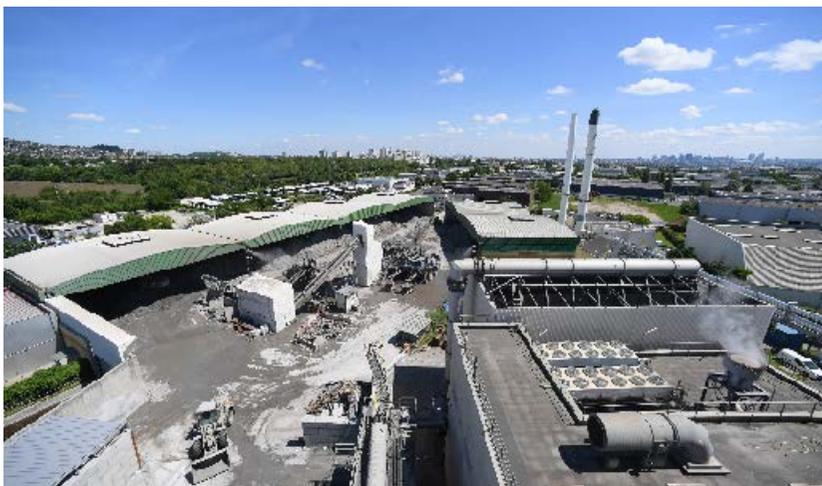
TONNAGE INCINÉRÉ EN 2024 POUR LE SYNDICAT AZUR
 (villes + déchetterie + refus de tri + encombrants broyés)
75 417,68 tonnes

TONNAGE INCINÉRÉ EN 2024 PAR LE CVE
206 911,90 tonnes

BILAN DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Valorisation électrique	
Consommation électrique de l'usine (auto-consommation + achat EDF)	Revente
22 437 MWh	50 280 MWh

Valorisation thermique	
Chaleur exportée vers le réseau de chaleur	Vapeur exportée vers Placo Plâtre
99 543 MWh	7 106 tonnes



BILAN DE LA VALORISATION MATIÈRE

Valorisation matière issue de l'incinération	Tonnes
Mâchefers	38 152
<i>dont ferrailles valorisées</i>	<i>2 303</i>
<i>dont non ferreux valorisés</i>	<i>1 296</i>

LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

La gestion est réalisée au travers d'un marché de tri des emballages et des papiers issus de la collecte sélective. Les emballages et les papiers sont envoyés dans un centre de tri pour être séparés par matière, chacune étant ensuite envoyée dans sa filière de recyclage.

Emballages recyclables traités	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution 2024/2023	Ratio kg/an/hab 2024
Cartons	1 122	1 844	+ 64,35 %	11
Gros de magasins*	211	168	- 20,38 %	1
Briques alimentaires	85	64	- 24,71 %	0
Bouteilles et flacons	659	586	- 11,08 %	2
Aluminium	16	26	+ 62,50 %	0
Acier	63	136	+ 115,87 %	1
Journaux et magazines	951	532	- 44,06 %	3
Refus	2 478	1 584	- 36,08 %	9
TOTAL	5 585	4 940	- 11,5 %	29
TOTAL HORS REFUS	3 107	3 356	+ 8,00 %	20

* Sorte de papiers

Titulaire : PAPREC
 Localisation : Le Blanc-Mesnil (93)
 Capacité : 50 000 tonnes/an
 Quai de transfert : PAPREC
 Gennevilliers (92)



LE CENTRE DE STOCKAGE DU VERRE

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement du verre.

Verre recyclé	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution 2024/2023	Ratio kg/an/hab 2024
Verre	1 630	1 577	- 3,25 %	9

Titulaire : SUEZ
Localisation : Gennevilliers (92)



LE CENTRE DE TRAITEMENT DES OBJETS MÉNAGERS ENCOMBRANTS ET DES GRAVATS

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement des objets ménagers encombrants et gravats.

La valorisation «matière» (cartons, ferrailles, ...) représente 30% du poids des objets ménagers encombrants. La part restante est broyée puis incinérée pour la valorisation énergétique.

Les gravats, quant à eux, servent de remblais dans le cadre de chantiers divers.

Ville	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution 2024/2023	Ratio kg/an/hab 2024
Argenteuil	3 777	4 050	+ 7,23 %	38
Bezons	1 050	1 050	0	33
Cormeilles-en-Parisis	557	610	+ 9,52 %	23
La Frette-sur-Seine	102	93	- 8,82 %	20
TOTAL	5 486	5 803	+ 5,78 %	34

Titulaire : SUEZ
Localisation : Gennevilliers (92)

Gravats	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution 2024/2023	Ratio kg/an/hab 2024
Déchetterie	8 153	8 207	+ 0,66 %	48

LE CENTRE DE TRAITEMENT DES VÉGÉTAUX

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement des végétaux.
Les végétaux collectés sont transformés en compost.

Ville et déchetterie	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution 2024/2023	Ratio kg/an/hab 2024
Argenteuil	2 791	3 101	+ 11,11 %	29
Bezons	538	579	+ 7,62 %	18
Cormeilles-en-Parisis	1 431	1 706	+ 19,22 %	63
La Frette-sur-Seine	486	429	- 11,73 %	92
Déchetterie	1 003	967	- 3,59 %	6
TOTAL	6 249	6 782	+ 8,53 %	40

Titulaire : VALORISOL
Localisation : Montesson (78)



Les services aux entreprises



PRÉSENTATION

Les collectivités territoriales peuvent proposer une gestion des déchets des entreprises assimilables aux déchets ménagers au travers d'une redevance spéciale.

Le syndicat Azur, à travers son service dédié aux entreprises, propose des contrats qui s'adaptent aux besoins des entreprises, un accompagnement dans la gestion de leurs déchets, et des solutions supplémentaires pour les besoins ponctuels, comme la location de bennes ou de caissons.

Le syndicat Azur accompagne les entreprises dans la gestion de leurs Déchets Industriels Banals (DIB) et de leurs emballages et papiers. Il existe **3 cas de figure** :

1 - L'entreprise produit **moins de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec le syndicat Azur, mise à disposition de bacs **sans redevance**.

2 - L'entreprise produit **plus de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec le syndicat Azur, mise à disposition de bacs **avec redevance**,
OU

3 - L'entreprise produit **plus de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec un **prestataire privé** pour la collecte des déchets (pas de collecte par le syndicat Azur).

REDEVANCE SPÉCIALE 2024

Ville	Nombre d'établissements sous contrat	dont établissements redevables	Montant de la redevance
Argenteuil	1 100	359	643 599,62 €
Bezons	382	144	213 392,10 €
Cormeilles-en-Parisis	189	80	122 259,01 €
La Frette-sur-Seine	13	5	3 157,42
TOTAL	1 684	588	982 408,15 €

LOCATION DE BENNES

Ville	Prestations réalisées	Recettes générées
Argenteuil	1	516,73 €
Bezons	0	0 €
Cormeilles-en-Parisis	0	0 €
TOTAL	1	516,73 €

Les finances et les ressources humaines



PRÉSENTATION

Le budget permet le financement des services rendus auprès des usagers et les investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'activité. Il intègre l'ensemble des réglementations environnementales et fiscales applicables. Il est voté chaque année par le comité Syndical. Il est construit avec l'objectif constant d'optimiser les dépenses et la gestion afin de limiter l'augmentation des contributions appelées auprès des EPCI membres du syndicat.

Les ressources humaines gèrent environ 160 agents répartis sur 5 directions pour assurer l'ensemble des missions du syndicat.

LES GRANDS ÉQUILIBRES

	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Total Dépenses de fonctionnement	33 661 587,66 €	36 946 613,94 €
Charges à caractère général (ch.011)	22 500 845,85 €	24 481 442,35 €
Charges de personnel (ch.012)	6 809 823,32 €	7 020 248,62 €
Charges financières (ch. 66)	876 821,82 €	774 648,61 €
Autres charges (ch. 65,67,68)	1 672 408,17 €	2 688 697,72 €
<i>Dépenses d'ordre en fonctionnement</i>	<i>1 801 688,50 €</i>	<i>1 981 576,64 €</i>
Total Dépenses d'investissement	4 144 697,05 €	4 155 730,24 €
Dépenses d'équipement	1 142 319,65 €	1 069 354,89 €
Remboursement capital et autres	2 955 802,08 €	3 041 269,47 €
<i>Dépenses d'ordre en investissement</i>	<i>46 575,32 €</i>	<i>45 105,88 €</i>
Total Dépenses	37 806 284,71 €	41 102 344,18 €
Recettes de fonctionnement	37 258 924,68 €	39 278 665,99 €
Produits des services (ch.70)	2 105 570,70 €	2 313 863,05 €
Fiscalité locale (TEOM) (ch. 731)	11 393 264,00 €	11 823 015,00 €
Subventions et contributions (ch. 74)	22 826 399,99 €	24 108 750,86 €
Autres produits (ch. 013, 75, 76, 77, 78)	887 114,67 €	987 931,20 €
<i>Recettes d'ordre en fonctionnement</i>	<i>46 575,32 €</i>	<i>45 105,88 €</i>
Recettes d'investissement	4 224 066,82 €	4 224 890,89 €
Subventions et FCTVA (ch. 13 et 10)	127 141,76 €	178 499,95 €
Dotations fonds de réserves (1068)	2 295 236,56 €	2 081 576,64 €
<i>Recettes d'ordre en investissement</i>	<i>1 801 688,50 €</i>	<i>1 981 576,64 €</i>
<i>Autre immobilisation financière (ch. 27)</i>		<i>746,66 €</i>
Total Recettes	41 482 991,50 €	43 503 556,88 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	3 597 337,02 €	2 332 052,05 €
Résultat d'investissement de l'exercice	79 369,77 €	69 160,65 €
Résultat de l'exercice seul	3 676 706,79 €	2 401 212,70 €

LES COÛTS DE REVIENT

Coût de collecte en € TTC / Tonne <i>(prix moyen pondéré entre la régie et la prestation de collecte)</i>	2023	2024	Evolution 2024/2023
Ordures ménagères	97,47 €	98,48 €	+ 1,03 %
Emballages et papiers	276,31 €	288,86 €	+ 4,54 %
Verre	69,48 €	69,48 €	0 %
Encombrants	287,15 €	267,45 €	- 6,86 %
Végétaux	164,11 €	142,72 €	- 13,03 %
Tous flux confondus	132,87 €	131,76 €	- 0,83 %



Coût de traitement en € TTC / Tonne	2023	2024	Evolution 2024/2023
Ordures ménagères	96,97 €*	114,65 €	+ 17,88 %
Emballages et papiers	234,57 €	234,57 €	0 %
Verre	14,73 €	14,95 €	+ 1,49 %
Encombrants	67,55 €	68,56 €	+ 1,50 %
Végétaux	51,47 €	53,97 €	+ 4,86 %
Tous flux confondus (coût moyen pondéré)	100,81 €	113,67 €	+ 12,51 %

* hors recettes exceptionnelles/ponctuelles d'énergie

LES EMPRUNTS DU SYNDICAT

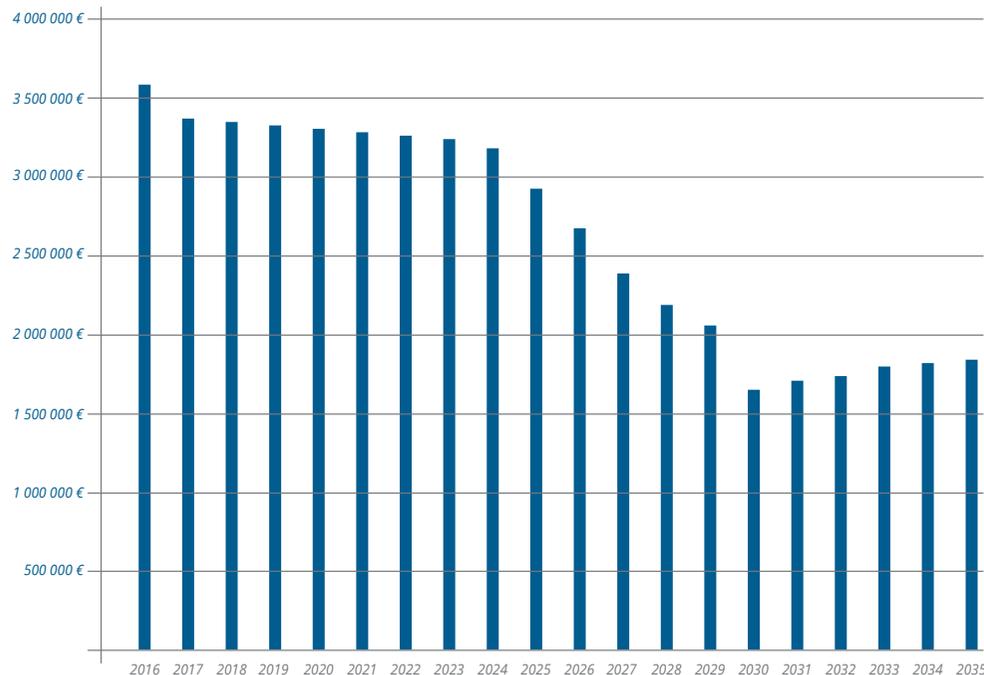
Depuis 2016, la situation financière du syndicat Azur est stable et assainie. Le travail d'optimisation de l'ensemble des charges et des ressources du syndicat entrepris depuis cette date est toujours d'actualité.

Le réaménagement des emprunts, conjugué à la perception du fonds de soutien, permet une maîtrise du coût de traitement des déchets ménagers par incinération, ramenant le coût/tonne à 114,65 € pour 2024.

Capital restant dû au 31/12/2024	21 440 193,22€
Nombre de contrats	5
Score Gissler	100 % des contrats d'emprunts classés en A-1
Année de réaménagement de la dette et de souscription au fonds de soutien	2015

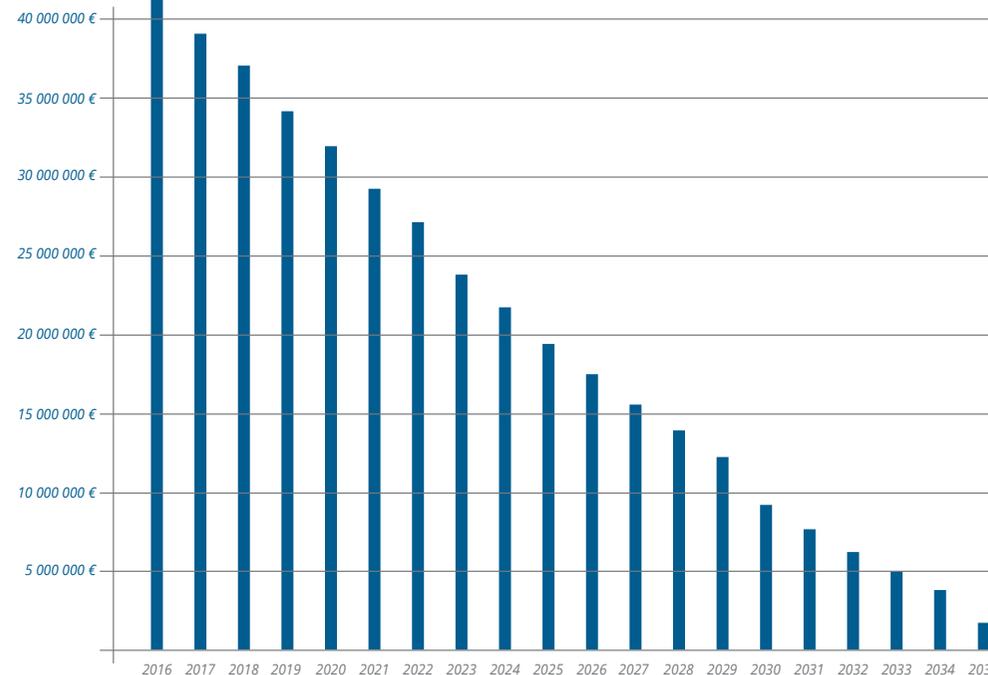
CHARGE DE LA DETTE NETTE (*capital + intérêts - fonds de soutien*)

La charge nette de la dette (annuités, déduction faite du fonds de soutien) va évoluer comme suit dans les années à venir, pour une extinction de la dette en 2035 :



ÉVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ, EN EUROS

Le capital restant dû évoluera de la manière suivante :



LES RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE D'AGENTS PAR DIRECTION / PÔLE / SERVICE

Direction / Pôle / Service	2023	2024
Direction	1	1
Collecte	116	122
Traitement et DIB	4	3
Ressources humaines	4	2
Administration et moyens généraux	8	5
Communication	1	1
Sensibilisation	5	5
Total	139	139
dont agents contractuels en CDD (toutes filières)	21	24

* Emplois saisonniers



NOMBRE D'AGENTS PAR FILIÈRE

Filière	2023	2024
Administrative	13	9
Technique	126	130
Total	139	139

NOMBRE D'AGENTS PAR CATÉGORIE

Catégorie	2023	2024
Agents en catégorie A	5	4
Agents en catégorie B	3	3
Agents en catégorie C	131	132
Total	139	139

NOMBRE D'AGENTS PAR CADRE D'EMPLOI

Cadre d'emploi	2023	2024
Adjoints techniques	106	111
Agents de maîtrise	16	15
Techniciens	2	3
Ingénieurs	2	1
Adjoints administratifs	9	6
Rédacteur	1	0
Attachés	3	3
Total	139	139





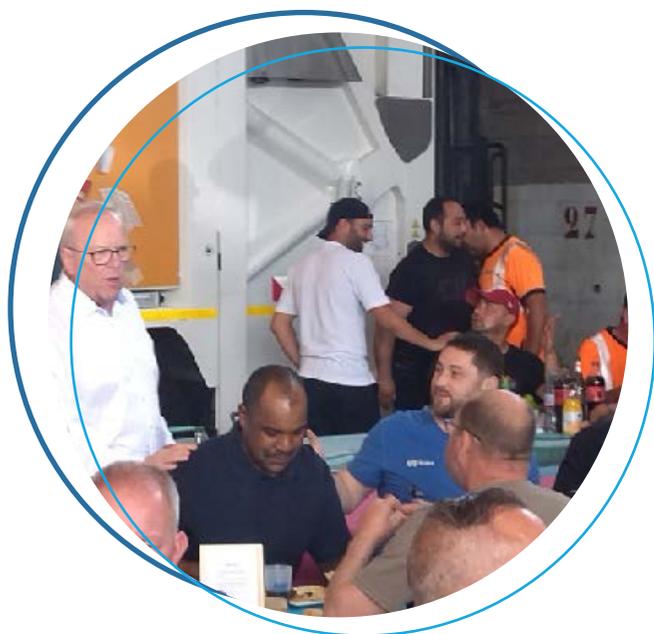
RÉPARTITION FEMMES /HOMMES

Genre	2023	2024
Femmes	19	13
Hommes	120	126



MOYENNE D'ÂGE FEMMES /HOMMES

Genre	2023	2024
Femmes	42	42
Hommes	44	45



NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE

Absentéisme	2023	2024
Jours de maladie ordinaire	2 574	2 768
Jours de maladie longue durée et longue maladie	365	197
Jours d'enfants malades	87	108
Jours en accidents de travail	948	1 490
Jours en congés maternité	92	89
Jours en congé paternité	100	112
TOTAL	4 166	4 774

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION

Type de formation	2023	2024
Jours de formation en présentiel	208	94
Jours de formation en distanciel	12	9
TOTAL	220	103



NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes, arranged in a grid pattern across the page.



Syndicat Azur
2 rue du Chemin Vert
95100 Argenteuil
Tel. 01 34 11 70 31
www.syndicat-azur.fr